



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE PUBLIQUE DU 20 MARS 2024

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le **mercredi 20 mars 2024** à 20 h 30 en Mairie.

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Christiane CONSTANT**

Membres présents à la séance : Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Christine MARCILLIERE - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Lionel BRUNEL - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents , excusés ayant donné pouvoir : Roger REMILLY (à Jessica DIONISIO) - Bruno THUET (à Jean-Philippe SANTONI) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Sophie REYSSET (à Anne-Claire ROUANET) - Marie DECHESNE (à Sébastien FRANÇOIS) - Solange VENDITTELLI (à Sylvie GUINET)

Membre absent pour partie, sans donner pouvoir : Claude MARCOLET

N° de la délibération	Objet	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
2024_030	INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS (MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS) FIXATION DES MONTANTS DE BASE Abrogation de la délibération n°2024-015 du 14 février 2024	32	0	0	0
2024_031	SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS Création d'un emploi permanent à temps complet	27	0	5	0
2024_032	SERVICES MUNICIPAUX – VILLE ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS TITRES DE RESTAURATION Reversement des titres non utilisés de la société Sodexo/Pluxee à l'Amicale du personnel – Année 2022	32	0	0	0
2024_033	SERVICES MUNICIPAUX – VILLE ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS Délibération autorisant le recrutement de vacataires en école maternelle	32	0	0	0
2024_034	COMMISSIONS COMMUNALES Modification de leur composition	33	0	0	0

Conseil municipal - Brignais

N° de la délibération	Objet	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
2024_035	RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB) CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME (CERCA) Modification des membres élus	33	0	0	0
2024_036	LUTTE CONTRE LE MOUSTIQUE-TIGRE Tarif de vente des pièges	33	0	0	0
2024_037	DÉNOMINATION DU PARC « Antoinette BIRABENT » Approbation	32	0	1	0
2024_038	POLITIQUE DE LA VILLE - CONTRAT DE VILLE DE BRIGNAIS 2024-2030 « Quartiers 2030 »	33	0	0	0

Fin de séance à 21 h 58



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 MARS 2024

OBJET : INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS (MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS)
FIXATION DES MONTANTS DE BASE
Abrogation de la délibération n°2024-015 du 14 février 2024

N°2024_030

Date d'affichage de la liste des délibérations : **26 mars 2024**

Date de transmission en Préfecture : **26 mars 2024**

Date de mise en ligne : **26 mars 2024**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 mars 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Christiane CONSTANT**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Christine MARCILLIERE - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Lionel BRUNEL - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Roger REMILLY (à Jessica DIONISIO) - Bruno THUET (à Jean-Philippe SANTONI) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Sophie REYSSET (à Anne-Claire ROUANET) - Marie DECHESNE (à Sébastien FRANÇOIS) - Solange VENDITTELLI (à Sylvie GUINET)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Claude MARCOLET





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 MARS 2024

Les articles L 2123-20 à L 2123-24 et R 2123-23 du Code général des collectivités territoriales précisent les conditions dans lesquelles les Conseils municipaux peuvent fixer les montants des indemnités de fonctions que la commune sera appelée à verser au Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux, délégués ou non

Par délibération du 23 juillet 2020, le conseil municipal a déterminé une répartition des indemnités de fonctions.

Pour rappel, l'enveloppe globale mensuelle disponible est calculée de la manière suivante : 65% de l'indice brut terminal de la fonction publique + (27,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique x le nombre d'adjoints)

Considérant la revalorisation indiciaire applicable au 1er janvier 2024 conduisant à l'augmentation de l'indice terminal (indice majoré 1027 / indice brut 835 fixés au 1er janvier 2024), l'enveloppe globale mensuelle disponible est dorénavant de 11 714,98 €.

La nouvelle répartition proposée est la suivante :

- Une baisse du taux de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour le Maire, soit un taux de 41.15 % (contre 43.89 % en septembre 2023)
- Un maintien du taux pour les autres élus, soit :
 - Un taux de 19,83 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour les adjoints
 - Un taux de 7,46 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour les conseillers délégués
 - Un taux de 1,29 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour les conseillers municipaux sans délégation

Il est rappelé que Madame Sylvie GUINET a demandé expressément par écrit à Monsieur le Maire à ne pas bénéficier d'indemnité de conseillère municipale pour la durée du mandat.

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 14 mars 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- ADOPTER et VERSER le montant des indemnités de fonction des élus, tel qu'indiqué dans le tableau présenté en séance et joint en annexe, à compter du 20 mars 2024
- PRÉCISER que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice
- DIRE que les crédits nécessaires sont prélevés au chapitre 65 - compte 6531 du budget principal de la commune - exercices 2024 et suivants

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Christiane CONSTANT

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 MARS 2024

OBJET : SERVICES MUNICIPAUX - DIRECTION DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
Création d'un emploi permanent à temps complet

N°2024_031

Date d'affichage de la liste des délibérations : **26 mars 2024**

Date de transmission en Préfecture : **26 mars 2024**

Date de mise en ligne : **26 mars 2024**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 mars 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Christiane CONSTANT**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Christine MARCILLIERE - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Lionel BRUNEL - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Roger REMILLY (à Jessica DIONISIO) - Bruno THUET (à Jean-Philippe SANTONI) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Sophie REYSSET (à Anne-Claire ROUANET) - Marie DECHESNE (à Sébastien FRANÇOIS) - Solange VENDITTELLI (à Sylvie GUINET)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Claude MARCOLET





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 MARS 2024

Vu la loi du 26 janvier 1984 et notamment son article 34 précisant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1 et L.332-8 et L.332-14 ;

Vu la délibération n°2023-124 du Conseil municipal relative à la dernière mise à jour du tableau des emplois ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail, de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois et d'indiquer si ces derniers peuvent être occupés par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique.

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 14 mars 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 27 voix pour, 0 voix contre, 5 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

- DIRE qu'afin de répondre aux besoins en personnel de la Direction de l'évaluation des politiques publiques, il y a lieu de procéder à la création d'un emploi à temps complet de responsable du service financier
- AUTORISER la création d'un emploi permanent à temps complet à compter du 1er avril 2024, relevant de la catégorie hiérarchique B et ouvert au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, son inscription au tableau des emplois permanents ainsi que l'inscription au budget des crédits nécessaires correspondant à cet emploi
- PRÉCISER que les modalités de création de cet emploi seront les suivantes :
 - Grades ouverts : rédacteur, rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur principal de 1ère classe – filière administrative - catégorie B
 - Quotité de travail : Temps complet
 - Mission globale : Responsable du service financier
 - Régime indemnitaire appliqué à cet emploi conformément à la délibération en date du 22 février 2023
- AUTORISER le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 – compte 64131 et /ou 64111 du budget principal de la commune – exercices 2024 et suivants

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Christiane CONSTANT

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 MARS 2024

OBJET : SERVICES MUNICIPAUX - VILLE ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS
TITRES DE RESTAURATION
Reversement des titres non utilisés de la société Sodexo/Pluxee à l'Amicale du personnel - Année 2022

N°2024_032

Date d'affichage de la liste des délibérations : **26 mars 2024**

Date de transmission en Préfecture : **26 mars 2024**

Date de mise en ligne : **26 mars 2024**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 mars 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Christiane CONSTANT**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Christine MARCILLIERE - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Lionel BRUNEL - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Roger REMILLY (à Jessica DIONISIO) - Bruno THUET (à Jean-Philippe SANTONI) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Sophie REYSSET (à Anne-Claire ROUANET) - Marie DECHESNE (à Sébastien FRANÇOIS) - Solange VENDITTELLI (à Sylvie GUINET)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Claude MARCOLET



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 MARS 2024

Chaque année, Sodexo, société de restauration d'entreprise récemment renommée Pluxee co-contractante de la ville pour la fourniture des titres de restauration, reverse à ses clients des sommes correspondant aux titres non utilisés :

- Soit des titres non retournés par les commerçants et ayant donné lieu à facturation à leurs clients,
- Soit des titres commandés par anticipation et réglés par la Ville de Brignais ou la Régie culturelle autonome de la Ville de Brignais mais non distribués aux agents en raison d'absences diverses selon le règlement applicable au versement de ces titres de restauration

Conformément à la réglementation en vigueur (article R.3262-14 du Code du travail), il est proposé à l'Assemblée délibérante de reverser la somme perçue de Sodexo/Pluxee et relative aux titres de restauration non utilisés du millésime 2022, à l'association « Amicale du personnel ».

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 14 mars 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- AUTORISER le reversement à l'Amicale du personnel d'une somme de 1 962,79 € provenant des titres non utilisés pour la Ville de Brignais et de 59,29 € provenant des titres non utilisés pour la Régie culturelle autonome de la Ville de Brignais
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 - compte 65748 du budget principal de la commune - exercice 2024

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Christiane CONSTANT

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 MARS 2024

OBJET : SERVICES MUNICIPAUX - VILLE ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS
Délibération autorisant le recrutement de vacataires en école maternelle

N°2024_033

Date d'affichage de la liste des délibérations : **26 mars 2024**

Date de transmission en Préfecture : **26 mars 2024**

Date de mise en ligne : **26 mars 2024**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 mars 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Christiane CONSTANT**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Christine MARCILLIERE - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Lionel BRUNEL - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Roger REMILLY (à Jessica DIONISIO) - Bruno THUET (à Jean-Philippe SANTONI) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Sophie REYSSET (à Anne-Claire ROUANET) - Marie DECHESNE (à Sébastien FRANÇOIS) - Solange VENDITTELLI (à Sylvie GUINET)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Claude MARCOLET





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 MARS 2024

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, notamment son article 1er ;

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires, réunissant les trois conditions suivantes :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel,
- rémunération attachée à l'acte.

Afin de garantir les conditions d'accueil et d'hygiène réglementaires des enfants de maternelle et de respecter la charte des Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEMs), un vacataire doit pouvoir intervenir ponctuellement sous un délai de deux jours pour assurer l'accompagnement des enfants dans l'attente du remplacement d'ATSEMs absents sur les groupes scolaires maternels.

Par ailleurs, l'appui en classe peut être complété par l'accueil d'élèves inscrits au périscolaire sur le temps méridien, en croissance régulière, qui nécessite l'instauration d'un renfort des agents sur ces temps, en fonction des effectifs.

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 14 mars 2024.

Considérant qu'il s'agit d'un besoin spécifique et ponctuel à caractère discontinu, dans l'attente de vérification des conditions de recrutement de remplaçants sur un contrat spécifique (Fichier des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes notamment),

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- AUTORISER le recrutement de vacataires pour la période du 22 mars au 8 juillet 2024
- RÉMUNÉRER leurs vacations sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 11.91 € (IM 367) majoré de 10 % d'indemnités de congés payés
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 - compte 64131 du budget principal de la commune - exercice 2024

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Christiane CONSTANT

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 MARS 2024

OBJET : COMMISSIONS COMMUNALES
Modification de leur composition

N°2024_034

Date d'affichage de la liste des délibérations : **26 mars 2024**

Date de transmission en Préfecture : **26 mars 2024**

Date de mise en ligne : **26 mars 2024**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 mars 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Christiane CONSTANT**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Christine MARCILLIERE - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Lionel BRUNEL - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Roger REMILLY (à Jessica DIONISIO) - Bruno THUET (à Jean-Philippe SANTONI) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Sophie REYSSET (à Anne-Claire ROUANET) - Marie DECHESNE (à Sébastien FRANÇOIS) - Solange VENDITTELLI (à Sylvie GUINET)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 MARS 2024

Du fait de la démission de Madame Anne-Marie MANDRONI, conseillère municipale et adjointe en charge de l'animation, de la vie associative et du jumelage, validée par la Préfecture du Rhône en date du 1er février 2024, élue de la liste « Parlons Brignais » et de l'intégration de Madame Sophie REYSSET, élue de la même liste, il y a lieu de réorganiser la composition des commissions municipales.

Vu l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposant « qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Que si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Et que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Vu l'article L 2121-22 du CGCT fixant les modalités de création et de fonctionnement des commissions municipales : « Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale ».

Il est précisé que la délibération du Conseil municipal du 20 septembre 2023 a fixé la composition des commissions communales comme suit :

- 6 représentants titulaires et autant de suppléants de la liste « Parlons Brignais 2020 » pour les commissions n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales », n°3 « Transition écologique, urbanisme et aménagement » et n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive »
- 7 représentants titulaires et 6 suppléants de la liste « Parlons Brignais » pour la commission n°2 « Solidarité et vie scolaire »
- 2 représentants de la liste « Brignais ensemble 2020 » par commission
- 1 représentant de la liste « Mieux Vivre à Brignais » par commission

Compte tenu des évolutions au sein du Conseil municipal visées ci-dessus, il est proposé de modifier la composition des commissions communales.

Cette proposition, conforme à la bonne administration des affaires de la commune, respecte le principe de représentation proportionnelle des différentes tendances des élus au sein de l'assemblée délibérante.

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 14 mars 2024, la commission n°3 « Transition écologique, urbanisme et aménagement » en a également été informée le 12 mars 2024 et les commissions n°2 « Solidarité et vie scolaire » et n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » le 14 mars 2024.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 MARS 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- MODIFIER la composition des commissions et notamment DÉSIGNER de nouveaux membres de la liste « Parlons Brignais » comme suit :
- Jean-Philippe SANTONI, comme nouveau membre titulaire de la commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales »
- Sophie REYSSET et Christophe GALLAY, comme nouveaux membres titulaires de la commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive »

	7 représentants titulaires de la liste "Parlons Brignais"	6 représentants suppléants de la liste "Parlons Brignais"	Outre le Maire, président de droit			
			2 représentants de la liste "Brignais ensemble"		1 représentant de la liste "Mieux vivre à Brignais"	
			Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
Commission n°2 : Solidarité et vie scolaire	- Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Béatrice VERDIER - Florence RICHARD - Catherine PÉREZ - Christelle RIVAT - Marie DECHESNE	- Agnès BERLAL - Nicolas KELÉN - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Jean-Philippe SANTONI - Jessica D'IONISIO	- Sylvie GUINET - Lionel BRUNEL	- Isabelle WEULERSSE	- Christiane CONSTANT	- Lionel CATRAIN

	6 représentants de la liste "Parlons Brignais"		2 représentants de la liste "Brignais ensemble"		1 représentant de la liste "Mieux vivre à Brignais"	
	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
Commission n°1 : Finances, ressources humaines et affaires générales	- Agnès BERLAL - Nicolas KELÉN - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Jean-Philippe SANTONI - Jessica D'IONISIO	- Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Béatrice VERDIER - Florence RICHARD - Christelle RIVAT - Marie DECHESNE	- Solange VENDITTELLI - Isabelle WEULERSSE	- Laurence BEUGRAS	- Christiane CONSTANT	- Lionel CATRAIN
Commission n°3 : Transition écologique, urbanisme et aménagement	- Jean-Philippe GILLET - Valérie GRILLON - Bruno THUET - Guy BOISSERIN - Christine MARCILLIÈRE - Erwan LE SAUX	- Anne-Claire ROUANET - Sophie REYSSET - Claude MARCOLET - Roger REMILLY - Christophe GALLAY - Éric JACQUET	- Solange VENDITTELLI - Isabelle WEULERSSE	- Laurence BEUGRAS	- Lionel CATRAIN	- Christiane CONSTANT
Commission n°4 : Animation, vie associative, culturelle et sportive	- Anne-Claire ROUANET - Sophie REYSSET - Claude MARCOLET - Roger REMILLY - Christophe GALLAY - Éric JACQUET	- Jean-Philippe GILLET - Valérie GRILLON - Bruno THUET - Guy BOISSERIN - Christine MARCILLIÈRE - Erwan LE SAUX	- Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS	- Solange VENDITTELLI	- Lionel CATRAIN	- Christiane CONSTANT

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Christiane CONSTANT

Pour copie conforme

Le Maire
Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 MARS 2024

OBJET : RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)
CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME (CERCA)
Modification des membres élus

N°2024_035

Date d'affichage de la liste des délibérations : **26 mars 2024**

Date de transmission en Préfecture : **26 mars 2024**

Date de mise en ligne : **26 mars 2024**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 mars 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Christiane CONSTANT**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Christine MARCILLIERE - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Lionel BRUNEL - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Roger REMILLY (à Jessica DIONISIO) - Bruno THUET (à Jean-Philippe SANTONI) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Sophie REYSSET (à Anne-Claire ROUANET) - Marie DECHESNE (à Sébastien FRANÇOIS) - Solange VENDITTELLI (à Sylvie GUINET)





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 MARS 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-21, et ses articles L. 2221-1 à L. 2221-7, L. 2221-11 à L. 2221-14, R. 2221-1 à R. 2221-71 et R. 2221-95 à R. 2221-98

Vu la délibération en date du 12 juillet 2012 par laquelle le Conseil municipal a décidé la création d'une régie autonome destinée à la gestion du pôle culturel.

Vu la délibération en date du 18 octobre 2012, par laquelle ladite régie s'est vue dotée de statuts mentionnant l'administration par un conseil d'exploitation, dit CERCA ;

Vu la délibération en date du 10 juillet 2014 modifiant la composition des membres et précisant que ladite régie est administrée par un conseil d'exploitation constitué de 17 membres : 9 élus désignés par le conseil municipal et 8 représentants des associations.

L'article 2 des statuts de la régie culturelle autonome de la Ville de Brignais (RCAVB) indique que les membres du conseil d'exploitation sont désignés par le conseil municipal, sur proposition du maire.

Du fait de la démission d'Anne-Marie MANDRONI, membre élue du Conseil d'exploitation de la régie culturelle autonome (CERCA) et, afin de respecter la composition du collège des membres élus de ce conseil, il convient de désigner un remplaçant.

Selon l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Dans ce dernier cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Il sera procédé à appel à candidature en séance ; s'agissant de désignations à caractère nominatif, il convient de procéder par vote à bulletin secret, sauf unanimité des élus pour un vote à main levée.

Il est indiqué que la liste « Parlons Brignais » propose la candidature de Christophe GALLAY, en remplacement de Anne-Marie MANDRONI, au sein du Conseil d'Exploitation de la régie culturelle autonome.

La commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » a vu le dossier le 14 mars 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- DÉSIGNER Christophe GALLAY comme nouveau membre élu du Conseil d'Exploitation de la Régie Culturelle Autonome, en remplacement de Anne-Marie MANDRONI, démissionnaire dudit Conseil

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Christiane CONSTANT

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 MARS 2024

OBJET : LUTTE CONTRE LE MOUSTIQUE-TIGRE
Tarif de vente des pièges

N°2024_036

Date d'affichage de la liste des délibérations : **26 mars 2024**

Date de transmission en Préfecture : **26 mars 2024**

Date de mise en ligne : **26 mars 2024**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 mars 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Christiane CONSTANT**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Christine MARCILLIERE - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Lionel BRUNEL - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Roger REMILLY (à Jessica DIONISIO) - Bruno THUET (à Jean-Philippe SANTONI) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Sophie REYSSET (à Anne-Claire ROUANET) - Marie DECHESNE (à Sébastien FRANÇOIS) - Solange VENDITTELLI (à Sylvie GUINET)





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 MARS 2024

Originaire du Sud-Est asiatique, le moustique-tigre (*Aedes albopictus*) s'est installé dans le département des Alpes-Maritimes en 2004. Depuis lors, cette espèce exotique envahissante a progressivement colonisé la majorité des grands pôles urbains de France métropolitaine. Connu pour permettre la transmission de certains virus comme le chikungunya, la dengue ou le zika, le moustique-tigre par son mode de vie, son agressivité et son anthropophilie, est aussi responsable de nuisances très fortes sur ses lieux d'implantation.

La prévention des risques de transmission de virus par l'intermédiaire de cette espèce est du ressort des Agences Régionales de Santé. La prévention des nuisances produites par le moustique-tigre entre dans le cadre des « mesures d'hygiène et de salubrité permettant de lutter contre les insectes vecteurs » confiées aux pouvoirs des maires par le décret du Ministère de la Santé du 29 mars 2019.

En dehors des interventions destinées à prévenir la transmission de virus par le moustique-tigre, la lutte contre cette espèce passe par la mise en place d'un plan de gestion associant communication, formation et modification des comportements.

La Ville de Brignais a engagé un certain nombre d'actions avec le partenariat du Département et de l'Entente interdépartementale de démoustication Rhône-Alpes : diffusion de documents de sensibilisation et d'information sur les comportements à adopter pour supprimer les lieux de ponte, organisation de conférences pour informer le public, animation d'ateliers de sensibilisation dans le cadre périscolaire...

Elle souhaite prolonger les actions d'information et sensibilisation par la vente de pièges pour les particuliers afin de réduire la nuisance due à la présence du moustique-tigre sur le territoire. En effet, 80% des moustiques se trouvent dans les jardins. Il convient donc d'accompagner les riverains dans la lutte contre cet insecte.

Le piège proposé vise à reproduire le gîte larvaire idéal pour les femelles qui recherchent un lieu de ponte. Le piège attire les moustiques tigre femelles à la recherche d'un lieu de ponte. Les moustiques sont attirés par l'eau. Une fois capturés, les moustiques se posent sur une fiche collante et y meurent.

Grâce à l'achat d'un nombre important de pièges, la commune peut négocier le prix unitaire et les frais de port. Le prix de vente proposé est de 25 € par piège (y compris 5 autocollants).

La commission n°3 « Transition écologique, urbanisme et aménagement » a vu le dossier le 12 mars 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- APPROUVER l'engagement de la commune dans la lutte contre le moustique-tigre par la vente de 216 pièges, au tarif de vente de 25 € par piège
- Valider les conditions cumulatives de vente aux particuliers :
 - Résidence sur Brignais
 - 2 pièges maximum par foyer fiscal
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 011 – compte 6068 du budget principal de la commune – exercice 2024 et suivants et les recettes correspondantes créditées au chapitre 70 – compte 7088 du budget de la commune – exercice 2024 et suivants

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Christiane CONSTANT

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 MARS 2024

OBJET : DÉNOMINATION DU PARC « Antoinette BIRABENT »
Approbation

N°2024_037

Date d'affichage de la liste des délibérations : **26 mars 2024**

Date de transmission en Préfecture : **26 mars 2024**

Date de mise en ligne : **26 mars 2024**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 mars 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Christiane CONSTANT**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Christine MARCILLIERE - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Lionel BRUNEL - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Roger REMILLY (à Jessica DIONISIO) - Bruno THUET (à Jean-Philippe SANTONI) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Sophie REYSSET (à Anne-Claire ROUANET) - Marie DECHESNE (à Sébastien FRANÇOIS) - Solange VENDITTELLI (à Sylvie GUINET)





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 MARS 2024

La dénomination d'un équipement municipal relève de la compétence du conseil municipal qui, en vertu de l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales « règle par ses délibérations les affaires de la commune ».

Pour rappel, la dénomination d'un lieu ou équipement public doit être conforme à l'intérêt public local. Dans ces conditions, cette dénomination ne doit être de nature ni à provoquer des troubles à l'ordre public, ni à heurter la sensibilité des personnes, ni à porter atteinte à l'image de la ville ou d'un quartier concerné.

La dénomination d'un lieu ou équipement public doit également respecter le principe de neutralité du service public qui « s'oppose à ce que soient apposés sur les édifices publics des signes symbolisant la revendication d'opinions publiques, religieuses ou philosophiques ».

La municipalité a souhaité donner un nom au nouveau parc paysager, situé le long du Garon, Boulevard Lassagne.

Une concertation citoyenne a été mise en place, avec plusieurs propositions soumises au choix de la population ; plus de 1 600 participations ont été comptabilisées.

Le nom de « Parc Antoinette BIRABENT » est proposé au conseil municipal. Cette fille d'instituteur deviendra elle-même directrice d'école de la commune. Elle deviendra la première Brignairote à siéger au conseil municipal en octobre 1944.

La commission n°3 « Transition écologique, urbanisme et aménagement » a vu le dossier le 12 mars 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 32 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention, 0 non-participations, délibère pour

- APPROUVER la dénomination du parc paysager sis Boulevard André Lassagne, soit le « Parc Antoinette BIRABENT »

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Christiane CONSTANT

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 MARS 2024

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE - CONTRAT DE VILLE DE BRIGNAIS 2024-2030
« Quartiers 2030 »

N°2024_038

Date d'affichage de la liste des délibérations : **26 mars 2024**

Date de transmission en Préfecture : **26 mars 2024**

Date de mise en ligne : **26 mars 2024**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 mars 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Christiane CONSTANT**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Christine MARCILLIERE - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Lionel BRUNEL - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Roger REMILLY (à Jessica DIONISIO) - Bruno THUET (à Jean-Philippe SANTONI) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Sophie REYSSET (à Anne-Claire ROUANET) - Marie DECHESNE (à Sébastien FRANÇOIS) - Solange VENDITTELLI (à Sylvie GUINET)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 MARS 2024

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a créé les « nouveaux contrats de ville » qui traduisent les engagements de l'État, des collectivités territoriales et des organismes signataires pour développer une stratégie globale en faveur des quartiers de la politique de la ville, ceci afin de lutter contre les inégalités urbaines et sociales. La lettre de cadrage du 3 avril 2023 et les circulaires des 15 mai et 31 août 2023 ont permis de définir progressivement les grands principes et orientations du nouveau contrat de ville de ville intitulé "Quartiers 2030"

Signé pour une période de six ans (2024-2030), le nouveau contrat de Ville de Brignais comprend désormais un seul territoire prioritaire, le quartier des Pérouses-Compassion depuis le 1^{er} janvier 2024 à la suite du décret du 28 décembre 2023 relatif à la liste nationale des quartier prioritaires. Il englobe désormais le quartier de la Compassion qui était en veille active ainsi que le groupe scolaire Jean Moulin qui ne faisait pas partie de l'ancienne géographie prioritaire.

La démarche d'écriture du nouveau contrat ville de Brignais s'est faite en plusieurs phases, comprenant le diagnostic du territoire communal, la définition des enjeux en lien avec le projet de territoire, la définition de la stratégie en termes de gouvernance et pistes d'action et enfin, la définition d'objectifs opérationnels pour chacun des 6 enjeux établis par la ville :

1. Valoriser la réussite éducative et accompagner les familles et les jeunes dans la prévention des décrochages (scolaires, sociaux, familiaux...)
2. Favoriser l'épanouissement par l'accès à la culture et aux pratiques sportives dans toutes leur diversité, à toutes et tous, en s'appuyant sur les acteurs locaux.
3. Améliorer le cadre de vie et la tranquillité résidentielle en favorisant une appropriation positive des espaces extérieurs, par toutes et tous, et un bien vivre chez soi.
4. Développer la participation intergénérationnelle des habitants à travers des actions citoyennes et républicaines pour plus de mixité et pour une transition écologique solidaire
5. Renforcer l'identification de la Plateforme emploi et cohésion sociale comme "un lieu ressource" pour les habitants et les acteurs de l'insertion et de l'accès aux droits.
6. Lever les freins sur les problématiques de santé et santé mentale, fracture numérique, d'accès aux droits... et mieux repérer les situations de fragilité en s'appuyant sur la coopération des acteurs locaux.

Ces enjeux seront ensuite déclinés annuellement dans le cadre d'une programmation à l'échelle du territoire communal.

Ce contrat de ville est le fruit d'un travail participatif qui a associé les différents acteurs du territoire : collectivités locales, État et partenaires associatifs et institutionnels.

Les travaux issus des différents temps collaboratifs ont été partagés en comité technique puis validés en comité de pilotage co-présidé par la Sous-Préfète, chargée de la Politique de la ville et le Maire de Brignais, en présence des élus, des équipes de la ville et de l'ensemble des partenaires.

Des échanges avec les habitants sur les deux quartiers ont également été pris en compte.

Le 2 avril prochain, la Ville de Brignais signera ce contrat avec l'État représenté par la Préfète du Rhône, le Département du Rhône, la Communauté de Communes de la Vallée du Garon, l'Agence Régionale de Santé, la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, l'Éducation Nationale, France Travail, la Banque des Territoires, Deux Fleuves Rhône Habitat et Sytral Mobilités.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 MARS 2024

Il est rappelé qu'afin d'assurer un meilleur service de proximité aux habitants, la Communauté de Communes de la Vallée du Garon a confié à la Ville de Brignais, qui l'accepte, la gestion du service « politique de la ville », en investissement comme en fonctionnement, au titre de l'article L. 5214-16-1 pour les communautés de communes du code général des collectivités territoriales.

La commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 14 mars 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- AUTORISER le Maire à signer le contrat de ville de Brignais 2024-2030, tel que présenté en séance et joint en annexe, et à mettre en œuvre ce contrat selon les modalités qu'il définit
- AUTORISER le Maire à signer les avenants ultérieurs intégrant les engagements d'autres partenaires signataires

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Christiane CONSTANT

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD